



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 07 15 -05- RESSOURCES HUMAINES – Modification
du tableau des effectifs

| | | |
|---|-------------------------------------|--|
| Nombre de conseillers | Date de la convocation : 05/07/2024 | |
| En exercice : | 33 | |
| Présents : | 25 | Affichage de la convocation : 09/07/2024 |
| Pouvoirs : | 05 | |
| Votants : | 30 | Affichage du compte rendu : 16/07/2024 |
| Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Sébastien BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aurore DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RECHER, MOREAU. | | |
| Absents ayant remis pouvoir : | | |
| M Stéphane GILLET Donne pouvoir à Mme Aline Durand Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD | | |
| Absents ou excusés : | | |
| Mme Chantal BERTHILLON M Jean-Pierre NEMOZ M Joao DA ROCHA | | |

Mme Fatima FERNI est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Modification d'un emploi de médiathécaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement en poste, a été inscrit sur liste d'aptitude du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne 2024. Les missions de sa fiche de poste sont en conformité avec les fonctions du cadre d'emplois d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir cet emploi au cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} août 2024 :

| Emploi | Quotité | Ouvert à tous les grades des cadres d'emploi | Entrée en vigueur de la modification |
|---------------|---------------|---|--------------------------------------|
| Médiathécaire | Temps complet | Adjoint du patrimoine Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques | 1 ^{er} août 2024 |

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération portant création de l'emploi,
Vu le tableau des effectifs,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE la modification de l'emploi dans les conditions précédemment exposées.

ACTUALISE en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

PRÉCISE qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
17.07.24
et de la publication en mairie le
17.07.24

La secrétaire
Fatima FERMI



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 07 15-05- RESSOURCES HUMAINES- Modification
du tableau des effectifs

Date de décision: 15/07/2024

Date de réception de l'accusé 17/07/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 2024071505_05

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240715-2024071505_05-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions
d'emplois permanents

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 05-RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.pdf (99_DE-069-200047785-20240715-2024071505_05-DE-1-1_1.pdf)